

Avril 2022

Écoles “innovantes” à Marseille SUD éducation fait le bilan

Le projet d'E. Macron pour les écoles marseillaises

Le 2 septembre 2021, E. Macron lors de son passage à Marseille dévoile son plan « Marseille en grand » il propose que dans 50 écoles de Marseille le directeur ou la directrice d'école choisisse l'équipe pédagogique autour d'un « projet novateur ». Il annonce de plus, que ces écoles innovantes disposeront d'une large autonomie pour adapter les horaires, les rythmes scolaires avec la participation "d'acteurs extrascolaires". Cette annonce fait l'effet d'une bombe pour les enseignantes des écoles marseillaises.

SUD éducation dénonce au lendemain de ces déclarations :

la création d'une école à plusieurs vitesses dans laquelle les inégalités se multiplient

la mise en concurrence des établissements et des collègues entre eux

la création d'une hiérarchie au sein de l'école dans le premier degré

une contractualisation des moyens

la fin d'une école publique, égalitaire et émancipatrice.

Appel à projet des écoles et résistance.

Quelques jours après les annonces faites par E. Macron, un appel à projet est lancé par la DSDEN 13. Cet appel à projet s'est accompagné d'une visite dans les écoles des équipes de circonscription qui ont démarché les écoles et ont fortement incité les équipes à postuler.

Dans certaines écoles cette démarche ne s'est pas faite sans heurts, les collègues n'étant pas tous d'accord sur la pertinence de participer à cette expérimentation. Il y a même eu des

écoles où les directeurs, directrices ont déposé un projet sans tenir compte de l'avis des collègues.

En réponse à cet appel à projet porté par les équipes de circonscription, des collègues se sont organisés pour refuser de postuler à ces projets. Cet appel à refuser d'entrer dans l'expérimentation est signé par plusieurs dizaines d'écoles.

Une intersyndicale large (SNUipp, CGT Educ, Snudi-FO et SUD éducation) s'est opposée au projet : rassemblement, audience à la DSDEN, meeting intersyndical.

Cette mobilisation des collègues et des organisations syndicales n'a pas permis de stopper le projet.

Les écoles sélectionnées

A l'issue du dépôt des candidatures, 59 écoles ont été sélectionnées pour participer à cette expérimentation.

Ces écoles ont bénéficié depuis d'un quart de décharge de direction supplémentaire. Dans les écoles dont le directeur, la directrice étaient totalement déchargé-e, ce supplément a été attribué à l'enseignant-e référent-e du projet « novateur » dans l'école. L'octroi de ces décharges supplémentaires s'est fait au détriment des autres écoles : des TRS dans le courant de l'année ont été déplacé-es pour assurer ces décharges supplémentaires et les remplaçant-es, déjà en nombre insuffisant ont été mis à contribution.

En février 2022, lors de l'attribution de la part modulable REP+, les collègues des écoles REP+ qui ont été retenues pour être dans le projet « écoles innovantes » ont obtenu la part maximale de 600 € net. La DSDEN 13 a ajouté ce critère pour l'attribution de la part modulable REP+.

Avant même le début de l'expérimentation, ces écoles bénéficient déjà de moyens supplémentaires en terme ou termes ? de personnels et en terme ou termes ? de prime. Les inégalités de traitement et la mise en concurrence qui avaient été dénoncées dès les annonces d' E. Macron ne se sont pas faites attendre.

Mouvement parallèle pour les postes vacants ou susceptibles d'être vacants dans ces écoles.

En mars 2022, alors que le calendrier du mouvement intra-départemental est à peine connu, la DSDEN 13 décide d'organiser un mouvement parallèle pour des postes à compétences particulières.

Dans ce cadre, une « enquête flash » a été envoyée sur les boîtes professionnelles de toutes les collègues, leur demandant leur « intérêt dans le cadre de la campagne de recrutement du plan "Marseille en grand" ».

Des fiches de postes pour postuler dans ces écoles ont été publiées au bulletin départemental. Dans ces fiches de postes apparaissent : le profil du poste proposé avec un descriptif du projet, les compétences à maîtriser, les pré-requis (diplômes ou expériences) souhaités, les contacts (adresse

mail de l'école et de la circonscription et nom de l'IEN et de la personne chargée de direction).

Les modalités de participation à ce mouvement parallèle sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône du 28 février 2022.

La demande doit être saisie via l'application Colibri avec dépôt d'un dossier. Tous-tes les candidat-es seront notifié-es de la suite donnée à leur candidature par mail. Les candidat-es dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés recevront une convocation à un entretien. Les résultats des enseignant-es retenu-es leur seront ensuite notifiés.

Les organisations syndicales ont annoncé leur opposition à ce mouvement parallèle et ont appelé les collègues à ne pas participer à

L'enquête flash. Elles ont été reçues en audience intersyndicale à la DSDEN.

L'intersyndicale des Bouches-du-Rhône (SNUipp 13, CGT Educ 13, Snudi-FO 13 et SUD éducation 13) dans un communiqué a rappelé son opposition à cette expérimentation, son exigence de moyens matériels et humains pour l'ensemble des écoles. Elle continue de réclamer l'abandon de cette expérimentation.

L'intersyndicale s'oppose à tout profilage de poste, conséquence directe de la loi de transformation de la fonction publique. Elle revendique le retour à un mouvement intra-départemental équitable, reposant sur un barème clair et connu de tous et toutes.

Elle rappelle que tous les postes d'enseignantes, dans quelque école que ce soit, nécessitent des compétences exigeantes qui doivent être acquises dans le cadre d'une formation initiale et continue renforcée et adaptée.

Audience à la DSDEN du 17/03/2022

La DSDEN a reçu les organisations syndicales et a défendu ce projet « d'écoles innovantes » et a réitéré son discours sur la chance que celui-ci représentait pour les écoles marseillaises.

Le DASEN accompagné du secrétaire général par intérim a informé les OS :

- qu'une centaine de personnels avaient répondu à l'enquête flash
- que 37 fiches de postes ont été publiées
- qu'une cinquantaine de postes sont vacants ou susceptibles d'être vacants.

Les fiches de poste ont été rédigées de façon conjointe entre les écoles et le comité de pilotage du projet « écoles innovantes ».

Les commissions chargées des entretiens sont pilotées par les IEN, accompagné d'un membre de l'école, ces commissions seraient d'après le

DASEN un lieu d'information et de communication avec les candidat-es. De façon cynique il a expliqué que ces commissions étaient calquées sur celles qui permettent de postuler aux écoles labellisées Freinet.

Toutes les craintes exprimées au lendemain des annonces du 2 septembre se sont concrétisées. Même si le discours de la hiérarchie essaie de relativiser et de mettre en avant la chance pour les écoles et l'intérêt des élèves, on perçoit bien les conséquences que pourraient avoir une généralisation de ce type de projet :

- une libéralisation de l'école
- une mise en concurrence des écoles et des collègues
- l'instauration d'un salaire au mérite
- la contractualisation des écoles.

SUD éducation rappelle son opposition à ce projet « d'école innovante » qui va mettre à mal le service public d'éducation et dénonce la casse de l'école publique où tout sera géré comme dans une entreprise, cela n'est pas notre conception de l'école !